

## CLE du SAGE Vilaine Compte-rendu de la séance du 6 mai 2022

La Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie à Uzel le 6 mai 2022, sous la présidence de M. Michel DEMOLDER, président de la CLE du SAGE de la Vilaine.

### Assistaient à la séance :

#### Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. Alain GUIHARD (Conseil Départemental du Morbihan), M. Yann SOULABAILLE (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine), M. Christian LEMÉE (Syndicat Mixte Chère Don Isaac), M. Gwenaël CHOUPAUX (Uzel), M. Jean-François MARY (EPTB Eaux & Vilaine), M. Michel DEMOLDER (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine), M. Pascal HERVE (Rennes métropole), M. Daniel HOUITTE (Vignoc), M. Jean-Noël LAGUEUX (Loudéac Communauté Bretagne Centre), M. David VEILLAUD (Liffré Cormier Communauté), M. Patrick LE DIFFON (Ploërmel), M. Ludovic BROSSARD (Rennes), M. Bertrand ROBERDEL (Arc Sud Bretagne), M. Patrick HERVIOU (La Chapelle du Lou du Lac), M. Fabrice CARO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust), M. Joël TRIBALLIER (Questembert Communauté)

#### Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

M. Didier MUGNIERY (Collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine), M. Patrick ANNE (Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille-et-Vilaine), M. Jean-François LEVREL (Coopération agricole), M. François CHEVRIER (Ligue régionale de Canoë-Kayak de Bretagne), Mme Emmanuelle DERAËVE (Fédération Régionale des Agrobiologistes de Bretagne – Agrobio 35), M. Pierre-Anne GORVEL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Côtes d'Armor), M. Bernard ABRIAL (Collectif des Moulins et Riverains du Morbihan), Mme Françoise LACHERON (Bretagne Vivante), M. Pierrick COURJAL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan), M. Frédéric NICOLAZO (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud)

#### Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

M. Hubert CATROUX (Agence de l'Eau Loire Bretagne), Mme Martine PINARD (MISEN 35),

### Étaient excusés :

#### Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

M. André CROCQ (Conseil Régional de Bretagne), M. Jean-Michel BUF (Conseil Régional des Pays de la Loire), Mme Nathalie NOWAK (Conseil Départemental des Côtes d'Armor), Mme Marie-Jo HAMARD (Conseil Départemental du Maine-et-Loire), M. Bernard LEBEAU (Conseil Départemental de Loire-Atlantique), M. Jacques LARRAY (Vallons de Haute Bretagne Communauté), Mme Muriel CLERY (PNR du Golfe du Morbihan), M. Claude TARLEVE (Conseil Départemental de la Mayenne), Mme Aude DE LA VERGNE (Vitré Communauté), M. Stéphane ROUAULT (Ploërmel Communauté), M. Michel POUPART (Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval), Mme Annabelle GARAND (Cap Atlantique), M. Fabrice SANCHEZ (Atlantic'Eau), M. Jean RONSIN (Montfort Communauté), M. Dominique DENIEUL (Pays de Châteaugiron Communauté), Mme Marie Édith MACÉ (Collectivité Eau du Bassin Rennais)

#### Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Mme Annie HUPÉ (Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique), M. Erwann ETRILLARD (Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine), M. François VALY (Chambre d'Agriculture du Morbihan), M. Jean-Pierre CLEMENT (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor), Mme Pauline PENNOBER (Eau et Rivières de Bretagne), M. Olivier GUINDON (France Nature Environnement Pays de la Loire), Mme Marie-Claire POUPARD (UFC Que Choisir Loire-Atlantique)

#### Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

M. Pascal BAGDIAN (sous-préfet de Redon), Mme Pauline SAINTE (DDTM 44 - Préfecture de Loire-Atlantique), Mme Frédérique ROGER-BUYS (DDTM 56 - Préfecture du Morbihan), M. Alexandre ROUX (DDT 53), Mme Dominique PAYRAUDEAU (DDT 49), Mme Hélène ANQUETIL (OFB Bretagne)

Pouvoirs :

- M. Michel POUPART (Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval) à M. Michel DEMOLDER (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau Potable en Ille-et-Vilaine),
- M. Claude TARLEVE (Conseil Départemental de la Mayenne) à M. David VEILLAUD (Liffré Cormier Communauté),
- M. Dominique DENIEUL (Pays de Châteaugiron Communauté) à M. Pascal HERVE (Rennes métropole),
- M. Bernard LEBEAU (Conseil Départemental de Loire-Atlantique) à M. MARY (EPTB Eaux & Vilaine),
- Mme Nathalie NOWAK (Conseil Départemental des Côtes d'Armor) à M. Yann SOULABAILLE (Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine)
- M. Jean RONSIN (Montfort Communauté) à M. Patrick HERVIOU (La Chapelle du Lou du Lac),
- Mme Aude DE LA VERGNE (Vitré Communauté) à M. Patrick LE DIFFON (Ploërmel)
- M. Stéphane ROUAULT (Ploërmel Communauté) à M. Fabrice CARO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust),
- Mme Marie Édith MACÉ (Collectivité Eau du Bassin Rennais) à M. Ludovic BROSSARD (Rennes),
- M. Fabrice SANCHEZ (Atlantic'Eau) à M. Alain GUIHARD (Conseil Départemental du Morbihan),
- Mme Muriel CLERY (PNR du Golfe du Morbihan) à M. Bertrand ROBERDEL (Arc Sud Bretagne),
- M. Jacques LARRAY (Vallons de Haute Bretagne Communauté) à M. Daniel HOUITTE (Vignoc),
- Mme Marie-Claire POUPARD (UFC Que Choisir Loire-Atlantique) à M. Patrick ANNE (Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille-et-Vilaine),
- M. Olivier GUINDON (France Nature Environnement Pays de la Loire) à M. Pierre-Anne GORVEL (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Côtes d'Armor),
- Mme Pauline PENNOBER (Eau et Rivières de Bretagne) à Mme Françoise LACHERON (Bretagne Vivante),
- Mme Frédérique ROGER-BUYS (DDTM 56 - Préfecture du Morbihan) à M. Hubert CATROUX (Agence de l'Eau Loire Bretagne),
- M. Pascal BAGDIAN (sous-préfecture de Redon) à Mme Martine PINARD (MISEN 35),

Membres en exercice = 72

Présents = 28

Pouvoirs = 17

Votants = 45

Collège des élus - Membres en exercice = 39

Présents = 16

Pouvoirs = 12

Votants = 28

Collège des usagers - Membres en exercice = 22

Présents = 10

Pouvoirs = 3

Votants = 13

Collège de l'Etat - Membres en exercice = 11

Présents = 2

Pouvoirs = 2

Votants = 4

Assistaient également à la séance : M. Jean-Luc JEGOU (EPTB Eaux & Vilaine), Mme Mathilde GASTON (EPTB Eaux & Vilaine), M. Christophe DANQUERQUE (EPTB Eaux & Vilaine), M. Benjamin BOTTNER (EPTB Eaux & Vilaine), M. Clément HOULLIER (Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine), Mme Alexandrine PANNARD (Université Rennes 1, UMR ECOBIO), M. Patrick DURAND (INRAE, UMR SAS), Mme Karine BESSES (garante de la Commission Nationale du Débat Public), Mme Josette LAUNAY (CRESEB), Mme Anne CHEVREL (garante de la Commission Nationale du Débat Public), Mme Sandy ARRIGNON (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud),

**La présentation power point projetée lors de la séance est jointe au présent compte-rendu.**

M. DEMOLDER remercie les membres présents à la séance et la commune d'Uzel pour son accueil.

M. CHOUPEAUX, maire d'Uzel, présente sa commune de 1200 habitants, qui s'est développée autour du lin, son tissage et la commercialisation de la toile de lin. Un petit musée sur l'histoire du tissage du lin est à visiter. La commune s'appelle Uzel près de l'Oust puisque la source de l'Oust est à une dizaine de kilomètres et le barrage de Bosméléac à une trentaine de kilomètres. L'Oust rejoint la Vilaine à Redon.

M. DEMOLDER précise que les séances de la CLE tournent sur le bassin puisque le territoire est grand, ce qui permet de partager les temps de trajet.

- [Validation du compte-rendu de la CLE du 3 février](#)

M. DEMOLDER demande s'il y a des remarques sur le projet de compte-rendu de la CLE du 3 février, séance à laquelle il n'avait pas pu assister du fait d'un virus.

M. DEMOLDER demande à la CLE si quelqu'un s'abstient ou s'oppose à la validation du compte-rendu de la CLE du 3 février. Personne ne s'abstenant ou ne s'y opposant, le compte-rendu de la CLE est validé à l'unanimité par l'assemblée.

- *Élection d'un membre à la Commission Permanente (collège des usagers)*

M. DEMOLDER indique qu'en lien avec ses obligations M. ROZÉ a des difficultés à maintenir sa présence aux réunions. Mme GASTON précise que le Préfet a pris un arrêté modificatif de la composition de la CLE, qui accueille Mme DERAÈVE comme représentante d'Agrobio 35 et M. LEVRET pour la Coopération agricole, tous deux présents à cette séance. Il convient de procéder au remplacement de M. ROZÉ au sein de la Commission permanente, en faisant un appel à candidatures parmi les membres du collège des usagers.

M. DEMOLDER demande s'il y a des candidats dans les représentants économiques du collège des usagers pour siéger à la Commission permanente qui se réunit une dizaine de fois par an en visio. Une candidate se déclare, Mme Emmanuelle DERAÈVE, exploitante agricole sur Corps-Nuds, membre d'agrobio 35.

M. DEMOLDER demande si, dans le collège des usagers, quelqu'un s'abstient ou s'oppose à la nomination de Mme DERAÈVE en tant que membre de la Commission Permanente. Personne ne s'abstenant ou ne s'y opposant, Mme DERAÈVE est élue à l'unanimité membre de la Commission Permanente de la CLE du SAGE de la Vilaine.

- *Délégation à la Commission Permanente sur la thématique « HMUC » (Hydrologie Milieux Usages Climat)*

M. DEMOLDER explique que l'Agence de l'Eau, en partenariat avec l'État, a lancé le 1<sup>er</sup> avril un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'engagement d'études Hydrologie Milieux Usages Climat en 2022, avec une finalisation en 2024. Le taux d'aide montera à 100% grâce à l'apport de crédits de l'État.

Eaux & Vilaine a envoyé une réponse pour :

- le bassin du Semnon, avec un processus de concertation et une ambition en lien avec le SAGE de 2015.
- un deuxième territoire, qui pourra faire l'objet de la même étude sur ce délai si cette étude est validée par l'Agence.

Il est proposé à la CLE de donner délégation à la CP pour que celle-ci puisse choisir, le cas échéant, le deuxième bassin versant, en tenant compte des critères validés par la CLE.

M. LEMÉE : quels pourraient être les sous-bassins ciblés ?

M. DEMOLDER : lors des précédents débats, la Chère avait été proposée mais non retenue au vu des données plus importantes à collecter. Lors de la CLE de décembre, les 10 sous-bassins en tension avaient été listés, que ce soit pour des problématiques d'étiage ou d'usages. C'est parmi ces sous-bassins qu'il faudra faire un choix.

M. CATROUX : c'est une belle opportunité pour le territoire de la Vilaine, sur une thématique à fort enjeu. L'enveloppe financière est conséquente puisqu'il y a cinq millions d'euros d'aides disponibles sur le bassin Loire-Bretagne, financée à 70 % par l'Agence en direct et à 30 % par le Plan de Relance. Cela représente donc 100 % de prise en charge, ce qui est quand même exceptionnel. Il était intéressant pour le bassin versant de la Vilaine de pouvoir déposer un dossier de candidature pour répondre à cet Appel à Manifestation d'Intérêt et d'en profiter pour ajouter un deuxième sous-bassin.

M. MUGNIERY : le choix avait été fait d'un seul bassin versant compte-tenu d'un certain nombre de problèmes, et donc de focaliser l'étude sur un seul bassin versant avant de le généraliser. Est-ce qu'il y aura assez de personnes et de compétences pour faire les deux bassins versants en même temps.

Mme GASTON : au niveau de l'EPTB Eaux & Vilaine, cela ne pourra se faire que s'il y a un poste dédié à cette mission, inclus dans le cadre de l'AMI. Dans le cas contraire, il n'y aura que le Semnon dans un premier temps. Pour la délégation qui est proposée, cela permettra de pouvoir avancer sur la rédaction du cahier des charges dès réponse de l'Agence, avec un rapportage en CLE ensuite.

M. DEMOLDER demande si quelqu'un s'abstient ou s'oppose à la mise en place de cette délégation. La Commission Locale de l'Eau, à l'unanimité, donne délégation à la Commission Permanente sur la thématique Hydrologie Milieux Usages Climat.

- Démarche de participation du public dans le cadre de la révision du SAGE

M. DEMOLDER explique que la participation du grand public à la révision du SAGE est obligatoire et doit être organisée. C'est une étape dont il faut organiser au mieux le déroulé, en gardant l'objectif de clôturer la révision du SAGE avant fin 2025.

Mme GASTON présente le déroulé des étapes de la révision. L'état des lieux / diagnostic se déroulera sur un an, tout comme la partie prospective / stratégie, et la phase de rédaction. Il y aura ensuite les consultations obligatoires, qui s'étaleront également sur une année. L'instance de décision est la Commission Locale de l'Eau, mais des travaux intermédiaires seront menés avec la Commission Permanente et les partenaires techniques, financiers et juridiques. En termes de concertation, les parties prenantes seront associées à différentes étapes, via des commissions géographiques sur les territoires et des groupes techniques spécifiques selon les besoins.

Beaucoup de modalités restent à définir pour ce qui concernera la participation du grand public qui pourra être associé selon des modalités de concertation, consultation ou information selon les moments de la révision. Une partie « concertation préalable » obligatoire interviendra également, d'une durée comprise entre 15 jours et 3 mois. La CLE de février a fait le choix de faire appel à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour un accompagnement sur cette phase.

En amont de cette phase obligatoire, il est envisagé de mettre en place une participation du public selon les modalités qui seront définies par la CLE, car ce délai de 3 mois obligatoire sera trop court pour intégrer les citoyens de manière satisfaisante dans la révision du SAGE. Les éléments à définir portent sur la durée, le niveau d'association, les modalités pratiques selon les possibilités de la structure porteuse et le public visé. Pour la concertation préalable, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a désigné deux garantes, Mesdames BESSES et CHEVREL, présentes à la séance de ce jour.

Mme BESSES présente la CNDP : créée en 1995, elle est devenue une autorité administratrice indépendante en 2002, au même titre que le CSA, la CNIL, etc. Elle a été créée pour faire respecter un élément du code de l'environnement qui est l'information et la participation du public à toutes les décisions qui ont un impact sur l'environnement. La CNDP est là pour faire respecter ce droit. Elle peut être saisie sur un certain nombre de dossiers qui impactent l'environnement comme les projets d'infrastructures (énergie, transports, équipements) et elle est de plus en plus saisie sur les plans et programmes (plan sur les déchets, programmation pluriannuelle sur l'énergie, sur la sûreté nucléaire) et en local sur les PCAET et les SAGE. Des garants ont déjà été nommés sur divers SAGE en France, ce qui permettra de s'appuyer sur ces expériences-là. Les garants sont là pour aider les maîtres d'ouvrages, en respectant différents principes :

- L'indépendance par rapport aux parties prenantes : tous les garants sont neutres, il n'y a donc aucun conflit d'intérêt.
- L'argumentation : il faut avoir une approche qualitative et non quantitative des contributions, il faut que les avis soient argumentés et vérifiables, éventuellement basés sur des études, documents, etc.
- La transparence : les garantes feront des recommandations à la CLE pour la concertation et rendront publiques les conseils donnés et comment ils ont été pris en compte ou non.

Sur le SAGE Vilaine, Mme BESSES indique que les garantes sont particulièrement contentes car elles ont été sollicitées très en amont, sachant que la concertation préalable juridique n'aura lieu qu'en 2023, cela permet de la préparer avec la CLE et les acteurs.

À la fin de la concertation, les garantes rédigeront un rapport de bilan et la CLE y répondra pour expliquer comment elle prend en compte ou non les propositions du public. Les garantes sont désignées pour le processus de concertation préalable, mais la désignation très en amont permettra d'accompagner tout le processus de concertation et d'échanges, dans l'idée que la concertation soit continue au-delà de la phase obligatoire. Les garantes seront là pour conseiller, observer le déroulement de la concertation, appuyer sur les informations pédagogiques à diffuser au public pour qu'il donne un avis pertinent sur ces éléments, et elles seront éventuellement un recours pour les parties prenantes ou les citoyens sur les questions de concertation et sa méthode. Aller vers le grand public avec des éléments aussi complexes, c'est un vrai défi.

Les conseils que les garantes ont pu donner jusqu'à présent sont de faire appel à un AMO et de pouvoir aller, dans la concertation du grand public, au moins jusqu'à la phase de stratégie et pouvoir ensuite revenir vers lui pour donner les résultats avant approbation. Le principe de continuum dans la concertation est important.

M. DEMOLDER remercie Mme BESSES pour cette intervention. Les réflexions sont en cours sur la clarification des missions d'un AMO, pour ce qui relève de la concertation et ce qui peut relever de la communication grand public. Avec un territoire de 1,4 millions d'habitants, si on souhaite de la participation, il faudra de l'animation qui sera différente des ateliers qui s'appuieront sur les comités de pilotage existants chez les opérateurs de bassin versant. L'objectif est vraiment de viser le grand public et il pourra être possible se rapprocher des Conseils de développement

des EPCI, les associations, les fédérations, etc. Cette concertation est une nouveauté par rapport au précédent SAGE, qui pourra permettre une meilleure association des citoyens.

M. MUGNIERY : pour la concertation publique, il y a un moyen qui est peu utilisé, c'est le recours aux mensuels ou trimestriels des EPCI. Cela permet de toucher pratiquement tout le monde. C'est le moyen de toucher le maximum de personnes appartenant à un secteur géographique donné. Il faudrait régulièrement leur envoyer les informations concernant la CLE pour qu'ils les communiquent à tout le monde.

M. HERVÉ : il serait bien de partager la définition du mot « concertation ». C'est difficile comme exercice mais il ne faut pas que l'on fasse rêver sur les prises de décisions. Est-ce qu'on est sûr de la co-construction, de la consultation ; et comment on s'y prend. Il serait bien qu'au sein de la CLE, on est une définition commune.

Mme CHEVREL : cette question est très liée au principe de prise de décision. Dans le schéma représentant les différentes étapes de la révision du SAGE, la question des « décisions » est bien identifiée dans le haut et concerne les entités tels que la CLE, la CP et le Comité technique. La question de la « Concertation » implique plusieurs choses, il y a d'abord l'information qui doit être, et c'est l'un des principes que porte la CNDP, la plus large, la plus complète, la plus honnête et la plus transparente possible. C'est l'un des points d'attention pour les garantes. Ensuite, il y a la manière dont on entend ce que le grand public va pouvoir dire, et on est à une échelle de concertation et de consultation. Il n'y a pas de codécision, puisque la CLE est décisionnaire en la matière.

Mme BESSES : les garantes vont pouvoir donner un certain nombre de conseils mais c'est à la CLE de décider quand, comment, et par quelles modalités sera associé le grand public. C'est pourquoi elles avaient proposé la mise en place d'une sorte de comité de pilotage de mise en place de ce processus de concertation, de la phase Etat des lieux / diagnostic jusqu'à la consultation. Ce groupe pourra avoir la charge de définir comment on associe à la décision les productions du public notamment.

Mme CHEVREL : les garantes ne constituent pas une assistance à maîtrise d'ouvrage, elles vont être en observation et en conseil, mais la mise en œuvre de cette concertation appartient à la CLE.

M. MARY : on parle bien de concertation avec le grand public puisque l'ensemble des parties prenantes telles que les collectivités, professionnels, associations environnementales, etc. se retrouvent dans la CLE. Comme cela a déjà été dit, il y a un outil important et qui fonctionne bien dans les EPCI, ce sont les Conseils de développement. Ils sont le relai entre des institutions d'une manière générale et la société civile. Il partage cette idée de relayer l'information par les canaux communautaires et municipaux, que ce soit sur des journaux, de l'impression, des sites internet etc. On s'aperçoit aussi que la question de l'eau aujourd'hui reste assez éloignée de nos concitoyens. Tout le monde veut une eau de qualité, préserver un bien commun, mais les enjeux sont relativement éloignés. La pression sur le sujet quantitatif et qualitatif de l'eau aujourd'hui n'est pas perçue ni partagée autant qu'on pourrait le penser.

M. DEMOLDER précise qu'il faudra bien définir jusqu'où l'on va pour cette concertation, en rappelant que c'est l'assemblée plénière qui reste bien évidemment décisionnaire sur les étapes du SAGE. Il semblait pertinent sur les étapes de prospective/stratégie qu'il y ait cette concertation. Il propose de voter pour donner délégation à la Commission Permanente pour qu'elle propose une participation du public selon les moyens alloués par l'EPTB Eaux & Vilaine. Ce sont des aspects qui sont discutés entre le président de l'EPTB Eaux & Vilaine et le président de la CLE à travers le contrat de SAGE et les moyens nécessaires à la révision du SAGE qui sont cadrés à travers un budget.

M. DEMOLDER demande si quelqu'un s'abstient ou s'oppose à la mise en place de cette délégation. La Commission Locale de l'Eau, à l'unanimité, donne délégation à la Commission Permanente pour proposer un processus de participation du public dans le cadre de la révision du SAGE.

M. DEMOLDER demande remercie les garantes de leur présence et d'avoir expliqué le rôle de la CNDP.

- [Stratégie « espèces invasives » pour le bassin versant de la Vilaine](#)

M. DEMOLDER passe la parole à M. BOTTNER, chargé de mission biodiversité à l'EPTB Eaux & Vilaine, pour présenter la stratégie Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), qui a une visée généraliste et non-opérationnelle. Ce document a été envoyé à la CLE dans les documents préparatoires à la séance.

Cette stratégie est un document cadre, dont l'objectif est d'avoir des orientations, un fond commun, à l'échelle entière du bassin de la Vilaine, qui soit consensuel et partagé par tous. Elle se veut un préalable avant d'aller plus loin sur la partie opérationnelle. Elle ne va rien imposer mais va donner un cadre commun et une approche pour la gestion au sein des organismes gestionnaires. Le point particulier, c'est l'élaboration après cette stratégie de stratégies de gestion territorialisées.

La stratégie repose sur des enjeux et des possibilités d'actions à l'échelle du bassin de la Vilaine et elle se veut conforme à des documents d'ordre supérieur tels que le règlement européen de 2014 sur les espèces invasives, la stratégie nationale de 2017, le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 et 2022-2027, la stratégie EEE Loire-Bretagne 2014-2020 qui est en cours de révision, la Stratégie et la charte du Réseau EEE Pays de la Loire en cours de rédaction et la Stratégie EEE Bretonne en cours de validation, ainsi que les dispositions du SAGE Vilaine.

Elle se décline en 5 grands axes :

- Prévenir l'introduction et la propagation des EEE
- Intervenir sur les EEE et les écosystèmes
- Améliorer et mutualiser les connaissances
- Communiquer, sensibiliser et accompagner
- Gouvernance

Pour l'axe 1 : Prévenir l'introduction et la propagation des EEE

Afin de prévenir ensemble les introductions, l'objectif n°1 est de stopper l'utilisation ornementale des EEE notamment par les collectivités, les entreprises et les particuliers, l'objectif n°2 est d'identifier et mettre en œuvre des mesures préventives visant à limiter les pressions et perturbations favorables.

Pour éviter la propagation des EEE : l'objectif n°1 est de mettre en place et participer aux réseaux de veille et d'alerte, l'objectif n°2 d'élaborer des protocoles et des méthodes pour intervenir rapidement quand elles sont détectées ; et l'objectif n°3 consiste à intervenir rapidement lors de l'apparition de nouvelles espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes ou sur des sites récemment colonisés afin d'éviter les proliférations et tenter ainsi l'éradication.

Pour l'axe 2 : Intervenir sur le EEE et les écosystèmes

L'objectif n°1 est de développer et promouvoir des mesures de gestion et de restauration adéquates des écosystèmes dégradés car la lutte contre ces espèces va de pair avec la restauration des milieux et faire qu'il soient plus résistants et résilients face à ces invasions ; l'objectif n°2 est de mettre en place des interventions de régulation et de confinement ; l'objectif n°3 consiste à réaliser un suivi post-intervention comportant la surveillance et des opérations éventuelles d'entretien et, enfin l'objectif n°4 vise à optimiser l'élimination et la valorisation des déchets issus des opérations de régulation des EEE.

Pour l'axe 3 Améliorer et mutualiser les connaissances

L'objectif n°1 est de disposer d'une connaissance actualisée de l'état d'envahissement des milieux ; l'objectif n°2 de réaliser une veille scientifique et technique sur les EEE et leur gestion ; l'objectif n°3 de participer aux différents réseaux sur les EEE ; l'objectif n°4 partager les retours d'expériences sur les EEE par des échanges de fiches par exemple et l'objectif n°5 organiser les connaissances dans un système d'information adapté pour échanger les informations, les mettre à disposition et communiquer sur ces espèces.

Pour l'axe 4 Communiquer, sensibiliser et accompagner

L'objectif n°1 est d'élaborer des campagnes d'information et de sensibilisation ; l'objectif n°2 d'élaborer et diffuser des outils pour avoir de bonnes pratiques ; l'objectif n°3 de soutenir et développer les démarches participatives (chantiers bénévoles par exemple) et l'objectif n°4 d'apporter une assistance technique aux structures et particuliers gestionnaires.

Beaucoup d'actions listées dans cette stratégie font déjà l'objet de mises en œuvre pour tout ou partie.

Et pour l'axe 5 Gouvernance

L'objectif n°1 est de favoriser et promouvoir la mobilisation des acteurs pour la gestion des EEE ; l'objectif n°2 est de coordonner les structures impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie ; l'objectif n°3 développer des stratégies de gestion territorialisées (SGT) sur des unités territoriales pertinentes (chaque structure définit sa stratégie avec ses ambitions, adaptée à son territoire, aux secteurs concernés et aux espèces présentes, et Eaux & Vilaine participe à l'émergence et l'élaboration de ces SGT) ; l'objectif n°4 consiste à définir les priorités géographiques et spécifiques d'intervention ; l'objectif n°5 vise à assurer la cohérence des objectifs de gestion avec les stratégies nationales, régionales et de bassin Loire-Bretagne ainsi qu'avec le SDAGE, le SAGE, etc... et enfin l'objectif n°6 vise à évaluer les actions de la stratégie.

Pour résumer, le document de stratégie EEE du bassin de la Vilaine a pour objectifs principaux :

- De rassembler sur des principes communs et fédérateurs
- De permettre l'émergence de Stratégies de Gestion Territorialisées à visée opérationnelle.

M. DEMOLDER remercie M. BOTTNER pour sa présentation et demande s'il y a des questions sur ce sujet. Souvent, la difficulté est de pouvoir traiter les invasions.

M. MUGNIERY : où et pour quelle raison se fait la limitation de la propagation, au niveau des champs, de l'eau ? L'ambrosie par exemple, c'est gênant d'un point de vue médical mais est-ce un gros inconvénient pour les eaux du bassin versant de la Vilaine. Limiter une introduction à un bassin, c'est comme si on avait voulu limiter l'introduction du doryphore à un département. Il y a des réglementations phytosanitaires qui sont supérieures pour limiter un certain nombre de plantes et parasites. Le problème de l'introduction, c'est de l'empêcher, par les pépinières notamment mais aussi par les frontières qui sont très poreuses. Une fois que c'est introduit, il faut que l'action soit rapide. Pour ce faire, il faut que les associations de riverains et de pêcheurs par exemple soient très au courant des problèmes qui peuvent arriver pour qu'il y ait des actions rapides par une information immédiate. Pour rappel, quand le doryphore est arrivé en Allemagne avant la guerre de 1914, ils ont brûlé les champs entiers au lance-flammes dès la découverte, alors qu'en France il a fallu 3 mois à l'époque pour que ça passe de l'agriculteur au Curé qui en parle au Maire qui en parle au Sous-préfet qui en parle au préfet, puis du préfet au ministère. Quand l'intervention a été engagée, plusieurs cantons étaient malheureusement déjà touchés et il n'y avait plus rien à faire. Il faut donc des gens pour observer et une intervention rapide. La question est de savoir si les espèces invasives de la stratégie se limite aux plantes invasives sur les eaux ou en général.

M. DEMOLDER : les espèces exotiques envahissantes couvrent à la fois les espèces animales et végétales comme le ragondin. Dans les unités de gestion milieux aquatiques, la problématique de limitation prolifération de cette espèce est complexe.

M. BOTTNER : pour ce qui concerne l'arrivée des espèces, cela se fait à plusieurs niveaux : internet, pépinières, frontières, etc. il y a des travaux avec des groupes de travail et réseaux pour qu'il y ait moins d'espèces à arriver de manière générale sur le territoire, mais particulièrement sur le bassin de la Vilaine. L'objectif n'est pas de faire un mur autour du territoire, mais il y a un rôle à jouer pour participer à la réduction de la propagation ou l'arrivée de ces espèces. Quand il y a une nouvelle espèce, il faut pouvoir répondre rapidement, et c'est souvent le problème puisqu'elle ne pose pas encore trop de problème quand elle vient d'arriver alors que c'est là où l'intervention est la plus efficace. Le système de veille et d'alerte doit jouer son rôle, et la sensibilisation des réseaux d'acteurs permet la reconnaissance lors de l'observation de ces nouvelles espèces. L'idée est d'éviter les successions d'échelons de décisions qui ralentissent les actions. La stratégie doit annoncer cette rapidité d'intervention pour réussir à le mettre en œuvre. C'est l'objectif de construire les stratégies d'intervention.

Le SAGE Vilaine a une portée plutôt dirigée sur les milieux aquatiques (cours d'eau, berges, zones humides, ...), mais le choix des espèces se fera par territoire dans les SGT selon les enjeux. Sur les différentes unités de gestion, il n'y a pas forcément les mêmes espèces et les mêmes milieux, donc pas les mêmes besoins et enjeux en termes d'actions. La stratégie est globale sans cibler d'espèces particulières, contrairement aux stratégies locales.

M. HERVÉ : partage le problème de la jussie en amont de Rennes Métropole, un travail a été réalisé avec un bureau d'études pour voir comment gérer la problématique, sachant qu'il y a des usages sportifs comme le canoë kayak. La Vilaine est tellement infestée qu'il a été nécessaire de réaliser du faucardage, alors que ce n'est pas une solution puisqu'elle dissémine les plants. Plusieurs solutions ont été envisagées mais les études ont prouvé que cet envahissement se maintient. Si on fait une analyse GEMA du système, il faudrait plutôt reméandrer la Vilaine comme autrefois et réduire sa largeur car son fonctionnement actuel est complètement favorable au développement de cette espèce, du fait des modifications apportées au cours d'eau par l'humain. Malgré un arrachage deux fois par an, il n'y a pas de solution concrète.

M. BOTTNER : Pour certaines espèces, il y a des solutions, et pour d'autres, c'est encore compliqué actuellement. Il faut continuer les recherches et s'appuyer sur les connaissances, les outils disponibles et les retours d'expériences. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire, il faut continuer à collaborer pour trouver les meilleures solutions de gestion des espèces et sur les nouvelles espèces.

Mme DERAÈVE : ne connaît pas bien la dynamique des espèces invasives mais se demande si les écosystèmes perturbés ne favorisent pas ce genre d'espèces. On parle de lutter, mais prévenir serait aussi bien, notamment au niveau des écosystèmes agricoles.

M. BOTTNER : en effet, les milieux perturbés sont moins résilients donc lors de son arrivée, une nouvelle espèce pourra gagner du terrain, elle trouvera moins de compétition. La dispersion et la propagation des EEE est variable selon les espèces. Au niveau agricole, des structures accompagnent également pour avoir une gestion sur les espèces dites nuisibles et sur les espèces invasives. Sur la partie terrestre, l'accompagnement va dépendre de ce qui sera acté

dans les stratégies territorialisées. On sort des prérogatives du SAGE en allant sur les milieux terrestres, on est en limite de ce qu'il peut apporter même si ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'actions.

Mme DERAÈVE : est-ce qu'il y a un lien entre les espèces invasives des rivières et les systèmes agricoles.

M. BOTTNER : effectivement il y a un lien avec les apports de matières, de sédiments, de minéraux mais les études manquent encore aujourd'hui pour certifier car c'est multi-paramètres. Une rivière qui est oligotrophe (qui n'a pas ou peu d'éléments minéraux) sera un milieu moins accueillant pour les espèces qui ont un fort développement. En effet, qui dit fort développement dit un milieu qui a des ressources pour que l'espèce se développe.

M. ANNE : habitant de Cesson, constate le problème de l'égérie dense qui, comme la jussie, vient des aquariums. Elles ne se sont pas développées tout de suite, elles se sont acclimatées. Comme cela a été dit avant, le fait que la rivière est de moins en moins profonde est un problème, et on voit dans certains endroits où la rivière était riche en biodiversité, il y a maintenant beaucoup moins d'eau. L'eau est donc plus chaude, c'est lié à l'évolution de climat mais la question de l'eutrophisation est aussi présente. On va vers un développement de ces EEE important. Il ne faut pas oublier les ragondins qui représentent un souci important pour les berges (Cesson = 300 prises/an sur quelques km de berges). Il faut peut-être faire le constat que la rectification des cours d'eau accélère l'eau alors qu'il faudrait permettre le débordement naturel des cours d'eau, pour éviter de tout ramener en un même point. Là, ce sont des conditions favorables pour des espèces qui aiment l'eau chaude.

M. DEMOLDER : cette stratégie n'est pas un plan d'actions, mais il faudra que l'on s'interroge car sur la liste des EEE du bassin de la Vilaine il y en a qui ont encore le droit d'être vendues. C'est à ce niveau un changement de législation qu'il faudrait, donc c'est le rôle des services de l'état. Il faudrait peut-être interpeller les parlementaires sur ces questions-là.

M. DEMOLDER demande si quelqu'un s'abstient ou s'oppose à la validation de cette stratégie. La Commission Locale de l'Eau, à l'unanimité, valide la stratégie « espèces invasives » pour le bassin versant de la Vilaine.

- [\*Eutrophisation des eaux douces et littorales : comprendre le phénomène, ses enjeux et les leviers d'action – par Alexandrine PANNARD \(Université Rennes 1, UMR ECOBIO\) et Patrick DURAND \(INRAE, UMR SAS\)\*](#)

M. DEMOLDER remercie les intervenants pour leur présence et leur donne la parole pour expliquer les phénomènes d'eutrophisation des eaux, qui peuvent toucher les cours d'eau, mais également la baie de Vilaine.

Mme LAUNAY, chargée de mission au CRESEB, présente la structure. Il s'agit du Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau en Bretagne, qui est une plateforme d'échanges entre les acteurs de la gestion de l'eau et les acteurs scientifiques. Le CRESEB, créé à l'initiative de la Région, est un groupement d'intérêt scientifique constitué de trois collègues : institutionnels, scientifiques et acteurs de la gestion de l'eau (CLE notamment). L'objectif est de favoriser les échanges entre ces deux sphères, qui possèdent chacun des savoirs (du terrain, académiques) et faire en sorte que les uns et les autres se nourrissent de ces savoirs. Quand il y a un manque de connaissance, le CRESEB impulse la co-construction de projets d'acquisition de connaissance sur certaines thématiques comme la qualité de l'eau, la gestion quantitative en lien avec le changement climatique. Le CRESEB veille à ce que ces connaissances existantes ou celles acquises par ces échanges puissent être diffusées et appropriés par les opérateurs dans les territoires. C'est dans le cadre de ses missions que l'EPTB Eaux & Vilaine a contacté le CRESEB pour apporter une information sur l'eutrophisation, thème qui ressort dans le SAGE. Le CRESEB a alors sollicité et fait le lien avec les chercheurs qui ont travaillé à la présentation qui va suivre.

Mme Alexandrine PANNARD, enseignante chercheuse à l'université de Rennes 1, qui travaille essentiellement sur le phytoplancton ; et M. Patrick DURAND, directeur de recherche à l'INRAE, qui travaille sur les questions de relations entre agriculture et qualité de l'eau (notamment les transferts de nutriments) présentent la problématique d'eutrophisation, d'abord en présentant les processus, impacts et leviers d'actions ; puis en détaillant les causes et les notions de transferts dans les bassins versants avec les actions possibles.

**Pour une meilleure compréhension, les éléments présentés par les scientifiques ont été reportés sur le diaporama joint au présent compte-rendu.**

M. DEMOLDER remercie les intervenants et note qu'il était important de pouvoir comprendre l'ensemble des problèmes d'eutrophisation, on voit que la relation sol / milieu aquatique et le continuum terre-mer sont bien présents.

M. BROSSARD : avait assisté à une présentation sur une étude de l'excédent d'azote sur les bassins versants bretons qui montrait que cet excédent correspondait au volume d'ammonitrates achetés par les exploitants agricoles. Est-ce toujours d'actualité ?

M. DURAND : les chiffres actuels ne sont pas forcément très loin, mais c'est une façon un peu biaisée de présenter les choses, car ce n'est pas tellement le fait de mettre des ammonitrates plutôt que des lisiers dans le sol, mais le problème c'est qu'on a des systèmes fonctionnant à flux tendu d'azote qui s'enfuit à la moindre opportunité. Les solutions consistent à baisser le régime pour se donner des marges de sécurité, ce qui veut dire ne plus fertiliser au maximum, ou ne plus mettre le chargement maximum d'animaux possibles sur un terrain. Il faut descendre à des concentrations relativement basses pour arriver à épuiser le système. Une agriculture extrêmement productive ne permettra pas d'en sortir, même avec un travail très correct des exploitants comme c'est majoritairement le cas aujourd'hui, mais structurellement cette agriculture perd de l'azote et en trop grande quantité pour la santé des écosystèmes.

M. TRIBALLIER : sur les cyanobactéries, la solution d'abaissement du niveau du plan d'eau est-elle efficace ? Cette solution fait que les plantes en berge vont consommer du phosphore et réduire la quantité dans le plan d'eau. Les essais menés sur sa collectivité n'ont pas montré de résultats probants.

Mme PANNARD : c'est une solution assez partielle. En baissant le niveau d'eau, cela conduit à un mini-assec sur une partie, ce qui permet de baisser un peu le stock de phosphore, mais celui-ci a tendance à se stocker dans les parties profondes. Souvent l'arrivée d'eau se fait par le cours d'eau où il y a une zone de stockage, mais les nutriments vont dans les zones profondes, qui seront les dernières à être exondées.

M. NICOLAZZO : dans le mor braz, on a découvert le dynophisis il y a 20 ans, avec des blooms qui duraient un mois, et maintenant cela dure 3 mois et tous les 2 ans il y a de nouvelles espèces. Ça ne s'améliore pas et il y a une augmentation de la population, on voit que les stations d'épuration se regroupent avec un changement d'exutoire. Il est incroyable que le littoral damganais soit fermé à la pêche pendant 3 mois alors qu'à côté on dépense de l'argent pour des publicités pour le tourisme.

M. MARY : demande si on a une mesure de l'évolution du phosphore rejeté par les stations des eaux usées des collectivités. Il y a des arrêtés de rejet avec une norme de sortie à presque 0 en phosphore, où en est-on sur ce sujet d'une manière globale.

M. DURAND : on a beaucoup baissé en termes de rejets, de presque 50% à l'échelle de la Bretagne, mais il y a encore des stations non conformes ou peu efficaces, surtout les petites. Quand il y a eu une évolution rapide de la démographie, ou l'installation d'une industrie agro-alimentaire qui a un équivalent-habitant important, quelques fois il y a un délai avant que le fonctionnement ne soit correct. Globalement, on améliore. Finalement, les pollutions ponctuelles sont les plus faciles à résoudre, même si cela a un coût. Il reste toutefois des inconnues sur l'assainissement non collectif par exemple.

M. NICOLAZZO : les nouvelles STEPS sont très performantes mais les anciennes doivent être améliorées.

M. DEMOLDER : la réglementation s'est durcie sur les normes de rejets, en particulier sur le phosphore.

M. LAGUEUX : en tant qu'exploitant agricole, il est plaisant d'entendre que les agriculteurs se sont améliorés dans leurs pratiques. Il a connu des concentrations en nitrates de 48 / 50 mg/L sur le captage d'eau potable. Sur cette station de production d'eau de 3,8 millions de m<sup>3</sup> par an, il y a aujourd'hui moins de 30mg/l, avec un travail conséquent des parties prenantes agricoles, et des mises aux normes conséquentes des élevages et des restrictions sur les engrais. Personnellement, il effectue ses apports d'engrais sur blé en 3 à 4 fois, par petits apports, tôt ou tard dans la journée. D'autre part, la mise en place du désherbage mécanique sur le maïs est très importante pour la réduction des produits phytosanitaires. Il faut continuer de produire du blé, du porc et des céréales et permettre aux générations à venir de prendre la suite.

M. LE DIFFON : sur les STEPS, il faut absolument que les intercommunalités prennent en charge la gestion de l'assainissement sur leur territoire. Sur Ploërmel Communauté, plus des 2/3 des stations d'épuration ne fonctionnent pas bien. La collectivité a plus que doublé le budget de l'assainissement depuis la prise en main par l'EPCI, ce qui veut dire plusieurs millions d'euros par an. C'est indispensable car il faut des eaux de bonne conformité en sortie. Il nous faut travailler dans cet état d'esprit.

M. NICOLAZZO : c'est une volonté politique qui a malheureusement fait défaut pendant longtemps.

M. DEMOLDER : il y a aussi des normes de rejets sur des petites stations de lagunage. Maintenant, on va regrouper ces systèmes sur des systèmes plus importants et efficaces.

M. DURAND : il va falloir continuer à travailler de façon sérieuse, y compris avec le changement climatique, car les débits estivaux peuvent faire le débit de la station. Si les rejets sont de mauvaise qualité, c'est compliqué pour le milieu.

M. LEVREL : les techniques agricoles évoluent et continueront à le faire. Est-ce que les techniques de conservation des sols peuvent apporter un plus ?

M. DURAND : les résultats sont ambigus. Du point de vue de l'azote, statistiquement, et avec de nombreux cas d'études, il n'y a pas de différence au niveau des pertes. Dans les deux, il y a une grande variabilité selon la technicité de l'agriculteur, le système de culture...

Pour le phosphore, c'est aussi très compliqué, car à priori on pensait que ce serait favorable du fait de la réduction du ruissellement et de l'érosion. Cependant, ne plus travailler les sols veut dire que le phosphore se concentre en surface, sur la couche superficielle du sol susceptible de partir lors d'événements pluvieux, donc les résultats ne sont pas si probants. Dans certains cas, il y a des améliorations très nettes, mais parfois avec une re-dégradation par la suite.

Mme DEREAVE : on dit que les agriculteurs ont fait beaucoup d'efforts ces dernières années, mais on peut en faire encore beaucoup pour diminuer les intrants, pour que nos enfants et petits-enfants puissent avoir de l'eau potable à l'avenir.

M. MARY : est-ce qu'on est en capacité de mesurer l'impact des travaux et engagements faits sur la reconstitution du bocage.

M. DURAND : il faut des délais pour mesurer les résultats effectifs sur les cours d'eau, et la reconstitution du bocage est rarement extrêmement spectaculaire. Les scientifiques travaillent beaucoup avec des modélisations qui permettent de simuler le comportement d'un paysage et notamment ses pertes d'azote si on le modifiait. Sur l'azote, c'est très décevant, on voit que le réseau bocager a peu d'influence sur ce paramètre qui passe par la nappe de subsurface, qui dans 90% des paysages est en dessous de la capacité de prélèvements des racines. C'est efficace uniquement dans les bas-fonds. L'azote est soluble, et le bocage ne peut pas en prélever plus que ce dont les arbres ont besoin. Comme ce sont des linéaires, il s'agit de petites surfaces, et même avec un bocage très dense, on considère qu'on ne peut gagner que 5% d'azote en moins dans les rivières. En revanche, pour le phosphore et les pesticides, des bocages bien conçus et bien aménagés avec éventuellement des haies sur talus en travers des pentes, c'est super efficace.

M. HERVÉ : au niveau de l'azote, est-ce que l'origine organique ou chimique induit un comportement différent.

M. DURAND : l'azote chimique va avoir une libération en général plus rapide, même si on fait maintenant de plus en plus des intrants à libération lente. Cependant, le fait que la libération soit lente n'est pas toujours un avantage. Ça l'est si on est sur une agriculture qui ne recherche pas le productivisme maximal car on va avoir un bruit de fond de relargage d'azote qui sera favorable aux prélèvements par les plantes. Cependant, si on a une agriculture très productiviste, où l'on met les quantités maximales pour produire au maximum, quand on met beaucoup de matière organique, on ne va pas savoir exactement combien la plante va avoir au moment où elle en a besoin, et combien il va en rester après, ni combien il va se minéraliser à la période où il sera prêt à partir sous forme de lessivage. Tout dépend du système de culture. Du fumier composté dans une agriculture bio extensive, c'est très bien pour les pertes d'azote. En revanche, mais si c'est dans une agriculture hyper intensive, où l'on met des quantités très importantes, on va générer un pool de matière organique très facilement minéralisable à l'automne et on aura du mal à avoir des couverts végétaux qui pourront prélever tous cet azote produit. Dans le courant de l'automne, il peut se produire jusqu'à 60 kg d'azote dans un hectare, il faudrait une sacrée plante pour prélever ça à un moment où le climat n'est pas favorable.

M. HERVÉ : Rennes Métropole a la gestion de l'assainissement sur ses 43 communes et se pose la question de la gestion des boues d'épuration, avec des volumes importants qui sont une ressource agronomique pouvant être intéressante à exploiter, surtout avec l'explosion des prix de l'engrais. On pourrait envisager de travailler ces boues avec du compost pour avoir un produit stabilisé en termes de richesse mais les orientations nationales tendent plutôt à aller vers l'élimination des boues à la source pour ne plus être dépendants des plans d'épandage. Sur les boues, se pose aussi la question des éléments traces, notamment médicamenteux.

M. DURAND : La première qui a été dépassée, c'est celle de l'azote (entre 5 et 10 fois la limite), pour des raisons de pollution de l'eau mais aussi de changement climatique car le cycle de l'azote génère beaucoup de gaz à effet de serre. Si l'on veut des systèmes durables et si l'on veut respecter les limites planétaires, il faut aller vers le recyclage le plus complet possible de toutes les sources de matières organiques. C'est vrai aussi pour le phosphore qui vient de régions du monde extrêmement sensibles d'un point de vue politique, et ce sont des ressources limitées (contrairement à l'azote). Des études montrent que l'on est à peu près au pic de phosphore, et que l'on va diminuer progressivement la disponibilité en phosphore pour l'humanité. Il faut donc aller vers le recyclage le plus complet,

avec une vigilance sur les problématiques sanitaires. Pour l'azote, ce n'est pas forcément un problème grave car il est très possible de gérer convenablement leur épandage, en substitution des engrais minéraux.

M. DEMOLDER : Le rapport du GIEC montre un risque d'avoir une baisse des étiages, qui dureront en plus davantage. Est-ce que cela entraînera des conséquences sur le stock de phosphore déjà présent dans les nappes peu profondes.

M. DURAND : pour le phosphore, la problématique vient plus des extrêmes. Il est surtout délivré au cours d'eau lors de ces événements extrêmes, et comme le changement climatique va probablement engendrer plus d'événements de ce type, c'est là que le risque est important. D'autre part, les pollutions ponctuelles seront également moins diluées, donc il faudra des rejets plus contrôlés et diminués. Pour l'azote, les études ne montrent pas d'aggravation significative des risques de pertes avec le changement climatique, car il est entraîné par l'eau, et s'il y a moins d'eau qui traverse le sol, il sera plutôt mieux retenu. Cela compensera le fait qu'il y en aura éventuellement plus qui partira à certaines périodes extrêmes.

M. DEMOLDER remercie les intervenants, il était important d'avoir cette présentation et ce regard scientifique. Le SAGE est en phase d'actualisation de l'état des lieux, et il est nécessaire d'affiner nos connaissances pour prendre les bonnes décisions lors de la définition de la stratégie et de la rédaction du SAGE.

- Points divers

M. DEMOLDER indique que le prestataire retenu pour l'actualisation de l'état des lieux / diagnostic est SCE, associé avec La Fabrique Participative en sous-traitance pour le volet concertation sur les commissions géographiques. Le comité technique de lancement a eu lieu le 5 mai et des commissions thématiques à destination des techniques se dérouleront les 20 et 27 juin.

M. DEMOLDER présente le calendrier des séances plénières de la CLE (prévisionnel modifié pour tenir compte de la révision du SAGE) :

- Le vendredi 7 octobre après-midi (à la place du 6 octobre)
- Le vendredi 25 novembre après-midi
- Le vendredi 20 janvier 2023 après-midi (à la place du 9 décembre) sur les inondations

M. MARY indique que l'EPTB Eaux & Vilaine propose une formation Qualité de l'eau et pesticides le 13 juin après-midi, à destination de tous. Il invite les membres à relayer l'information au plus grand nombre pour partager ce sujet.

M. DEMOLDER informe qu'un séminaire national sur les SAGE se déroulera du 3 au 5 octobre 2022 à Lille, avec comme thématique « Le SAGE face aux situations hors-normes ». Il est ouvert aux membres des CLE, sous réserve des disponibilités d'accueil.

L'ordre du jour étant épuisé, M. DEMOLDER remercie les participants et lève la séance à 17h16.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine  
Michel DEMOLDER

